

CD/PV.78
15 avril 1980
FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA SOIXANTE-DIX-HUITIEME SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 15 avril 1980, à 10 h 30.

Président : M. L. Sola Vila (Cuba)

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE

Algérie : M. SALAH BEY
M. A. BENYAMINA

Allemagne, République fédérale d' : M. G. PFEIFFER
M. N. KLINGER
M. H. MULLER

Argentine : M. A. DUMONT
Mlle N. FREYRE PENABAD

Australie : M. A. BEHM
Mme M. WICKES

Belgique : M. J.-M. NOIRFALISSE

Birmanie : U NGWE WIN

Brésil : M. S. DE QUEIROZ DUARTE

Bulgarie : M. P. VOUTOV
M. I. SOTIROV
M. K. PRAMOV
M. POPTCHEV

Canada : M. D.S. McPHAIL
M. J.T. SIMARD

Chine : M. LIANG DE-FENG
M. YANG HU-SHAN
M. PAN JU-SHENG
M. XIN SHIE-JIE

Cuba : M. L. SOLA VILA
M. F. ORTIZ
Mme V. BORODOWSKI-JACKIEWICH

Egypte : M. O. EL-SHAPEI
M. M. EL-BARADEI
M. N. FAHMY

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

Etats-Unis d'Amérique : M. C. FLOWERREE
M. A. AKALOVSKY
M. M. DALEY
M. S. FITZGERALD
M. H. WILSON
M. C.G. TAYLOR

Ethiopie : M. T. TERREFFE
M. P. YOHANNES

France : M. P. de la GORCE
M. J. de BEAUSSE
M. M. COUTHURES

Hongrie : M. A. LAKATOS

Inde : M. S. SARAN

Indonésie : M. A. SANI
M. M. SIDIK
M. D.B. SULEMAN
M. H.M.U. SILABAN

Iran : M. N. DABIRI

Italie : M. M. MORENO
M. F. DE LUCA
M. C. FRATESCHI

Japon : M. Y. OKAWA
M. R. ISHII

Kenya : M. S. SHITEMI
M. G.N. MUNIU

Maroc : M. M. CHRAÏBI

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

Mexique : M. A. GARCÍA ROBLES
M. M. CACERES

Mongolie : M. D. ERDEMBILEG
M. L. ERDENECHULUUN
M. L. BAYART

Nigéria : M. O. ADENIJI
M. T.O. OLUMOKO

Pakistan : M. M. AKRAM

Pays-Bas : M. R.H. FEIN
M. H. WAGENMAKERS

Pérou : M. J. AURICH MONTERO

Pologne : M. B. SUJKA
M. J. CIALOWICZ
M. H. PAC

République démocratique allemande : M. G. HERDER
M. M. GRACZYNSKI
M. KAULFUSS

Roumanie : M. O. IONESCU
M. T. MELESCANU

Royaume-Uni : M. D. SUMMERHAYES
M. N.H. MARSHALL
Mme J.I. LINK

Sri Lanka : M. I.B. FONSEKA

Suède : M. C. LIDGARD
M. L. NORBERG

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)Tchécoslovaquie :

M. M. RŮZEK
M. P. LUKÉŠ
M. V. ROHAL-ILKIV
M. J. JIRŮŠEK

Union des Républiques socialistes
soviétiques :

M. V.I. ISSRAELIAN
M. B.P. PROKOFIEV
M. E.D. ZAITZEV
M. B.I. KORNEENKO
M. E.K. POTYARKINE
M. V.M. GANJA
M. M.P. CHELEPINE

Venezuela :

Mme G. DA SILVA

Yougoslavie :

M. D. DJOKIĆ

Zaire :

M. KALONJI TSHIKALA KARWAKA

Secrétaire du Comité du désarmement
et représentant personnel du
Secrétaire général :

M. R. JAIPAL

M. VOUTOV (Bulgarie) (traduit du russe) : Camarade Président, étant donné que c'est la première fois que je prends la parole à une séance officielle ce mois-ci, je saisis l'occasion de vous féliciter, vous, le représentant du fraternel Cuba, d'avoir accédé aux fonctions de Président du Comité pour le mois d'avril, à un moment où nos délibérations sur les diverses questions inscrites à notre ordre du jour prennent un caractère plus approfondi. Nous sommes convaincus que sous votre habile direction le Comité réussira à terminer la première partie de sa session avec des résultats correspondant à ses hautes responsabilités.

La délégation de la République populaire de Bulgarie attache une importance particulière à l'examen, cette semaine, du point 2 de l'ordre du jour intitulé "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire". Cette position se fonde sur les considérations suivantes :

Premièrement, les pays socialistes, parmi lesquels la République populaire de Bulgarie, sont convaincus de la nécessité de réserver, dans nos travaux, une place cruciale à nos efforts en vue d'élaborer des mesures pour freiner la course aux armements nucléaires et passer au désarmement nucléaire. Notre position, comme l'ont déjà indiqué les délégations d'autres pays socialistes, est énoncée dans la déclaration faite à Moscou par les Etats membres du Traité de Varsovie en novembre 1978. Elle a été développée plus avant par de nouvelles propositions concrètes dans le communiqué adopté à la réunion du Comité des Ministres des affaires étrangères des Etats membres du Traité de Varsovie, qui s'est tenue à Berlin les 5 et 6 décembre 1979 (document CD/58). A ce propos, la délégation de la République populaire de Bulgarie voudrait souligner les mérites particuliers qui reviennent à l'URSS dans la lutte contre l'arme nucléaire. Ainsi que le Camarade Todor Jivkov, Président du Conseil d'Etat de la République populaire de Bulgarie l'a dit dans un récent discours :

"C'est l'Union soviétique, précisément, qui a présenté des propositions et qui a constamment lutté en faveur de l'interdiction des armes nucléaires, de l'interdiction des essais de ces armes, de la réduction graduelle de leurs stocks jusqu'à leur élimination complète, en faveur de la non-utilisation en premier des armes nucléaires".

Le caractère hautement prioritaire de la question du désarmement nucléaire a été mentionné dans le Document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, ainsi que dans la résolution 34/83 J de l'Assemblée.

(M. Voutov, Bulgarie)

Deuxièmement, une série d'événements liés au problème des armements nucléaires suscite notre inquiétude. Ces événements sont intervenus après la session du Comité de l'année dernière et se caractérisent par une influence particulièrement négative sur les perspectives des négociations sur la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire.

Permettez-moi, Camarade Président, de m'arrêter de façon un peu plus détaillée sur ces événements.

Le processus de limitation des armes stratégiques offensives a été ralenti et se trouve menacé par la décision unilatérale d'une des parties de différer la ratification de cet important traité. A la dernière session du Comité du désarmement, la majorité écrasante des délégations a exprimé l'avis que le Traité SALT II, tout en étant bilatéral, présentait une très grande importance pour la paix et la sécurité sur notre planète et avait une influence directe sur les perspectives de limitation ultérieure de l'ensemble des armements nucléaires. La décision du Gouvernement des Etats-Unis de différer pour une durée indéterminée la ratification du Traité SALT II dresse un obstacle aux négociations SALT III, dans le cadre desquelles on se proposait d'aboutir, en respectant les principes de l'égalité des droits et de la sécurité égale des parties, à une nouvelle et importante réduction de la quantité d'armes nucléaires stratégiques, ainsi que de leurs paramètres qualitatifs.

La situation en ce qui concerne la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire a été encore aggravée par l'adoption par l'OTAN, le 12 décembre de l'année dernière, de la décision d'implanter sur le territoire de quelques Etats d'Europe occidentale de près de 600 missiles nucléaires américains de moyenne portée. Il convient de souligner que, de ce fait, la proposition officielle soviétique d'entreprendre des négociations sur les missiles de moyenne portée est restée sans réponse. Dans sa proposition, l'URSS s'était déclarée prête à réduire, par rapport au niveau existant, le nombre des missiles de moyenne portée se trouvant dans les régions occidentales de l'Union soviétique, à condition que de nouveaux types de missiles nucléaires américains de moyenne portée ne soient pas implantés dans le but de modifier l'équilibre stratégique en Europe. L'URSS proposait également une réduction quantitative des armements d'une limitation de la puissance de feu. Mais, de son côté, l'OTAN n'a pas manifesté une volonté correspondante. Bien au contraire, elle a adopté la décision de fabriquer et d'implanter des missiles Pershing-2 et des missiles de croisière.

(M. Voutov, Bulgarie)

Même après l'adoption de la décision de l'OTAN, l'Union soviétique a clairement fait connaître sa position à l'égard des négociations, en déclarant que celles-ci demeureraient possibles à condition que la décision de l'OTAN soit rapportée ou que son exécution soit officiellement suspendue. Mais il ressort des faits que les projets nucléaires de l'OTAN s'exécutent à leur rythme. La presse a déjà signalé la conclusion d'un contrat avec la firme productrice des missiles nucléaires du type "de croisière". En outre, le nouveau programme militaire nucléaire des Etats-Unis est tellement vaste que, d'après certains calculs, les quantités de matières fissiles disponibles pour la fabrication d'armes au cours de la décennie qui commence seraient insuffisantes.

Il existe encore un autre problème qui accompagne la décision de l'OTAN de fabriquer et d'implanter des armes nucléaires de moyenne portée : il s'agit du rapport entre les armements nucléaires et les armements classiques, rapport que l'on aime bien souligner dans les milieux de l'OTAN. On sait qu'au cours du mois de décembre de l'année dernière, les représentants des Etats membres de l'OTAN ont adopté, à Bruxelles, une série de décisions concrètes sur la modernisation des systèmes d'armes tant classiques que nucléaires. Ainsi donc, les programmes élaborés à Washington en mai 1978 sont en cours d'exécution.

Il est clair qu'il s'agit, en l'occurrence, d'une nouvelle conception militaire stratégique, qui s'inspire du désir de relever le niveau des armements de l'OTAN par des engins sophistiqués, afin d'obtenir dans le courant de la décennie en cours un avantage stratégique par rapport aux pays membres du Traité de Varsovie.

L'évolution des relations internationales au cours de la décennie qui vient de s'écouler, et tout particulièrement les rapports mutuels et les négociations entre les Etats dans le domaine du désarmement, se sont déroulés en s'inspirant des principes de l'égalité et de la non-atteinte à la sécurité des parties. La renonciation à ces principes, et c'est précisément sur cette voie que s'engagent certains milieux en Occident, signifierait le début d'une nouvelle spirale de la course aux armements, qui serait sans précédent de par son ampleur et pleine de périls pour la préservation de la paix sur notre planète. Il ne fait aucun doute que tous les représentants des pays membres du Comité du désarmement ici présents le comprennent fort bien.

La question se pose de savoir de quelle manière le Comité du désarmement pourra apporter sa contribution à l'élaboration de mesures pratiques ayant pour objet d'arrêter et ensuite d'inverser la course aux armements nucléaires.

(M. Voutov, Bulgarie)

La délégation de la République populaire de Bulgarie considère que le rôle du Comité, en tant que forum approprié pour mener des négociations dans le domaine du désarmement nucléaire, acquiert une importance de plus en plus considérable. Il est indispensable d'entreprendre sans délai des consultations, afin de passer aussi rapidement que possible à la phase des négociations sur cette question d'importance cruciale. Dès la session écoulée du Comité, les pays socialistes ont présenté leur proposition concernant la préparation et les étapes des négociations sur l'arrêt de la fabrication de tous les types d'armes nucléaires et sur la réduction graduelle de leurs stocks jusqu'à leur élimination complète (document CD/4): Cette proposition demeure en vigueur. De plus, compte tenu de la situation internationale qui s'est créée et du danger de voir s'intensifier la course aux armements nucléaires, elle présente aujourd'hui, à notre avis, un caractère plus actuel que jamais.

Mon intervention n'a pas pour objet, Camarade Président, d'analyser les propositions contenues dans le document CD/4. Tous les auteurs de ce texte l'ont fait plusieurs fois déjà. Je voudrais cependant profiter de cette occasion pour souligner quelques aspects particulièrement importants, et je dirai même essentiels, qui se rapportent aux négociations sur la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire.

Avant tout, la condition sine qua non est la participation des cinq Etats nucléaires aux négociations. A cet égard, la présence de la France et de la Chine au sein de l'organe de négociation multilatérale sur le désarmement crée le minimum des conditions nécessaires. Il serait utile que les délégations qui ne l'ont pas encore fait se prononcent sur la proposition des pays socialistes. Les positions à ce sujet s'en trouveraient éclaircies, ce qui faciliterait l'examen des possibilités pratiques d'entreprendre des consultations. La délégation de la République populaire de Bulgarie souligne à nouveau la nécessité de respecter strictement le principe de l'égalité des droits et celui de la sécurité égale pour toutes les parties.

Les négociations sur le désarmement nucléaire doivent s'accompagner de l'étude des garanties juridiques internationales à donner aux Etats non nucléaires pour leur sécurité. Le Comité a déjà fait certains progrès dans l'étude de cette question, et nous croyons que ses efforts aboutiront finalement à la conclusion d'une convention internationale qui garantirait les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace de recours aux armes nucléaires.

(M. Voutov, Bulgarie)

Les négociations sur le désarmement nucléaire, qui pourraient commencer dans le cadre du Comité du désarmement, ne doivent en aucun cas remplacer ou gêner d'autres négociations dans le domaine du désarmement. Nous nous féliciterions donc de toute négociation portant sur les armes stratégiques. Il faut que les Etats-Unis d'Amérique ratifient l'accord SALT II le plus vite possible. C'est ainsi que s'ouvrira la voie vers de nouveaux progrès dans cette direction, c'est-à-dire vers la préparation des négociations SALT III. Nous sommes favorables aussi à l'examen de tous les problèmes liés à la détente militaire et au désarmement en Europe. Nous considérons le moment venu d'envisager la convocation d'une conférence européenne au niveau politique qui serait chargée d'étudier ces problèmes en tenant compte des propositions faites tant par les pays parties au Traité de Varsovie que par certains pays occidentaux.

La délégation bulgare, considérant qu'il est urgent de prendre des mesures pratiques pour engager des négociations sur le désarmement nucléaire, appuie sans réserve l'idée de créer l'organe subsidiaire nécessaire dès la session actuelle du Comité. Cet organe subsidiaire aurait pour mandat de résoudre le plus rapidement possible tous les problèmes d'organisation concernant la préparation et la mise en train des négociations sur l'interdiction de la fabrication des armes nucléaires sous toutes leurs formes et sur la réduction progressive de leurs stocks jusqu'à complète élimination. Ce mandat serait conforme au document CD/4 où il est dit : "Afin de préparer les négociations, il conviendrait de procéder à des consultations dans le cadre du Comité du désarmement. Au cours de ces consultations préparatoires, il importe de déterminer l'ensemble des problèmes à examiner et de régler les questions liées à l'organisation de la conduite des négociations. Bien que le Comité du désarmement soit le forum le plus approprié pour la préparation et la conduite des négociations, on pourrait examiner d'autres modalités."

Comme on le voit, il existe des bases suffisamment larges et constructives pour entreprendre la préparation de ces négociations qui auraient une importance historique. Il conviendrait que les Etats membres du Comité du désarmement examinent sans tarder les mesures pratiques qui permettraient de régler toutes les questions en suspens, afin d'ouvrir la voie à des négociations sur le principal problème de désarmement, à savoir la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire.

(M. Voutov, Bulgarie)

Permettez-moi de dire quelques mots au sujet de la question que le Comité a examinée la semaine dernière : "Nouveaux types d'armes de destruction massive et nouveaux systèmes de telles armes; armes radiologiques". L'interdiction de la mise au point et de la production de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive est une question qui occupe une place de plus en plus importante, non seulement dans les travaux des dernières sessions du Comité du désarmement, mais aussi dans l'ensemble des problèmes de désarmement. La nécessité d'opposer un solide barrage à la création constante de nouveaux types d'armes de destruction massive revêt une importance particulière, étant donné que la course aux armements, qui avait autrefois un caractère surtout quantitatif, prend de plus en plus un caractère qualitatif en raison de la création de types et systèmes d'armes essentiellement nouveaux et du perfectionnement de ceux qui existent déjà. Dans les conditions actuelles de l'évolution scientifique et technique de nouveaux types d'armes de destruction massive, où le facteur offensif peut être non seulement égal, mais supérieur à celui des types actuels d'armes nucléaires et chimiques, pourront apparaître dans un avenir peu éloigné.

Nous avons accueilli avec satisfaction et appuyons sans réserve la proposition renouvelée de la délégation soviétique tendant à la création, dans le cadre du Comité, d'un groupe d'experts gouvernementaux qui serait chargé de la préparation d'un accord universel, ainsi que d'accords portant sur divers types nouveaux d'armes de destruction massive.

En ce qui concerne les armes radiologiques, notre délégation a déjà exposé ses vues lors de la dernière session du Comité. Nous considérons que le projet soviéto-américain constitue une excellente base pour des négociations sur l'élaboration d'une future convention. La délégation bulgare prendra une part active aux négociations qui vont avoir lieu dans le cadre du Groupe de travail sur les armes radiologiques, coopérant ainsi à la conclusion d'une convention internationale concernant ces armes. Nous sommes convaincus que le succès des travaux entrepris à ce sujet contribuera à stimuler les négociations dans d'autres domaines du désarmement.

Le PRESIDENT (Cuba) (traduit de l'espagnol) : Je remercie le représentant de la Bulgarie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a prononcées à l'adresse de mon pays et de moi-même.

M. ISSRAELYAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) : Camarade Président, aujourd'hui la délégation de l'Union soviétique voudrait formuler quelques considérations pratiques liées à l'examen, au Comité du désarmement, de la question de l'interdiction des nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive et, dans ce contexte, de celle de quelques types particuliers de ces nouvelles armes.

A ce propos, la délégation soviétique voudrait appeler l'attention sur le fait que, le 11 avril dernier, le Ministre des affaires étrangères de l'URSS, A.A. Gromyko, a remis au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, Kurt Waldheim, une lettre concernant les objectifs de la deuxième Décennie du désarmement. Ainsi qu'il est souligné dans cette lettre, de l'avis de l'URSS, l'objectif principal de cette décennie est de préserver, renforcer et développer plus avant les résultats positifs qui ont été obtenus dans le domaine de la maîtrise de la course aux armements au cours des années 1970, et de progresser concrètement dans ce domaine. Parmi ces objectifs figure, en particulier, la conclusion d'un traité sur l'interdiction des armes radiologiques.

Au cours de l'examen que le Comité du désarmement a consacré à la question de l'interdiction des nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive, et en particulier de celle des armes radiologiques, tant à sa session précédente qu'au cours de sa session actuelle, de nombreuses délégations ont fait preuve d'une approche constructive à ce problème et se sont prononcées en faveur de la nécessité d'entreprendre sans retard des négociations sur cette question. Comme on le sait, le Comité a été saisi d'une proposition commune concertée soviéto-américaine relative aux principaux éléments d'un traité sur l'interdiction des armes radiologiques.

La délégation soviétique constate avec satisfaction que plusieurs délégations, y compris celles de la Hongrie, de la République démocratique allemande, de la Suède, des Pays-Bas, de la Belgique, de l'Égypte et du Pakistan, ont formulé des idées concrètes sur cette question ainsi que sur le document relatif aux principaux éléments d'un traité sur l'interdiction des armes radiologiques présenté par les délégations de l'Union soviétique et des États-Unis d'Amérique, et leur exprime sa reconnaissance à ce sujet. Cela témoigne du fait que de nombreux membres du Comité abordent la solution de cet important problème de façon sérieuse et en pleine conscience de leurs responsabilités. Bien entendu, la délégation soviétique étudiera attentivement les idées et propositions formulées par d'autres délégations sur la question de l'interdiction des armes radiologiques. Pour sa part, elle est également prête à faciliter, dans toute la mesure du possible, un travail

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

fructueux du Comité en vue d'élaborer le projet d'un accord international dans ce domaine. A notre avis, les conditions requises pour entreprendre ce travail d'une manière pratique existent au Comité. On a décidé de créer un groupe de travail sur l'interdiction des armes radiologiques. Il y a tout lieu de penser qu'il ne sera pas difficile de régler la question de sa présidence, en confiant celle-ci au représentant de la République populaire hongroise, l'Ambassadeur Kömives. On dispose de la proposition commune concertée soviéto-américaine relative aux principaux éléments d'un traité sur l'interdiction des armes radiologiques, ainsi que des opinions émises à ce sujet par d'autres délégations, tant à la session précédente qu'à la session actuelle du Comité.

Ainsi donc, rien ne s'oppose - et je le souligne - à ce que le groupe de travail entreprenne sans délai la préparation d'un projet d'accord international sur l'interdiction des armes radiologiques. La conclusion d'un tel accord représenterait une contribution effective à la limitation de la course aux armements et au désarmement.

La délégation soviétique voudrait s'arrêter également quelque peu sur une autre question. Comme on le sait, le 1er avril, la délégation de l'Union soviétique a soumis à l'examen du Comité une proposition tendant à créer, dans le cadre de celui-ci, un groupe d'experts qui serait convoqué périodiquement et pourrait s'employer aussi bien à préparer un projet d'accord général qu'à examiner la question de la conclusion d'accords particuliers sur tels ou tels types d'armes de destruction massive. Nous constatons avec satisfaction que notre proposition a trouvé un écho non négligeable chez les membres du Comité. De nombreuses délégations, y compris celles des pays socialistes ainsi que celles de l'Egypte et du Pakistan, se sont prononcées en faveur de cette proposition qu'elles considèrent, à juste titre, comme un pas concret sur la voie d'une solution pratique du problème de l'interdiction des nouveaux types d'armes de destruction massive. A notre avis, le Comité pourrait, dès la présente partie de sa session, adopter une décision appropriée en vue de créer un tel groupe d'experts, d'autant plus qu'au cours de l'examen de la question de l'interdiction des nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive, aucune objection n'a été soulevée à l'encontre de cette proposition. Nous serions reconnaissants à toutes les délégations, en particulier à celles qui ont réagi favorablement à notre proposition, de nous faire connaître leurs idées au sujet du mandat de ce groupe d'experts ainsi que des questions ayant trait à l'organisation de ses activités.

M. JAIPAL (Secrétaire du Comité du désarmement et représentant personnel du Secrétaire général) (traduit de l'anglais) : J'aimerais signaler au Comité que j'ai reçu la lettre suivante de M. Corradini, Secrétaire général provisoire de la Conférence du Traité sur la non-prolifération. Je cite : "Je souhaite vous faire savoir que le Comité préparatoire de la deuxième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, à sa troisième session, tenue à Genève du 24 mars au 1er avril 1980, a décidé que le rapport du Comité du désarmement sur sa session de 1980 devrait être mis à la disposition des participants de la deuxième Conférence d'examen. Je vous serais donc reconnaissant de bien vouloir faire en sorte que le rapport du Comité soit reproduit en un nombre suffisant d'exemplaires et mis à la disposition des participants à la Conférence qui se réunira au Palais des Nations, à Genève, le 11 août 1980. Je vous remercie beaucoup de votre aide à ce sujet".

Après enquête, il apparaît que le nombre d'exemplaires supplémentaires nécessaires à la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération dans ses langues officielles et de travail est de 150 pour l'anglais, de 50 pour le français, de 50 pour l'espagnol et de 25 pour le russe. Si le Comité ne s'y oppose pas, lorsque le texte final du rapport du Comité de cette année aura été adopté, le secrétariat priera le Département des conférences de fournir le nombre d'exemplaires supplémentaires nécessaires à la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération. On me dit que la reproduction simultanée des exemplaires destinés à la Conférence et de ceux nécessaires à nos propres besoins réduira le coût total. Je me propose aussi d'informer le secrétariat de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération que le coût de la production des exemplaires supplémentaires qu'il a demandés sera facturé à la Conférence d'examen, dont les dépenses sont à la charge des parties au Traité sur la non-prolifération.

Le PRESIDENT (Cuba) (traduit de l'espagnol) : Je remercie le représentant personnel du Secrétaire général et Secrétaire du Comité de sa déclaration. S'il n'y a pas d'objections, le secrétariat adoptera la procédure proposée par M. l'Ambassadeur Jaipal.

M. GARCIA ROBLES (Mexique) (traduit de l'espagnol) : Je me demande s'il n'y aurait pas lieu, avant de prendre cette décision, d'examiner l'effet qu'elle pourrait avoir sur la date de clôture des travaux du Comité lors de la session d'été.

Le PRESIDENT (Cuba) (traduit de l'espagnol) : Nous envisageons actuellement la possibilité de fixer la date de clôture à la fin de juillet, comme les années précédentes, compte tenu du fait que la Conférence d'examen débute le 11 août. Comme la requête porte sur le rapport que le Comité doit présenter à l'Assemblée générale des Nations Unies, il conviendrait de prendre aussi en considération le temps disponible entre la fin des travaux et l'élaboration du rapport. Nous pensons que ce délai serait suffisant pour présenter le rapport à la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération. Si une autre délégation en exprime le désir, je ne pense pas que la présidence et le secrétariat voient un inconvénient à procéder maintenant à l'examen de la date de clôture de la deuxième partie de la session, dite session d'été.

M. de la GORCE (France) : Ma délégation a déjà eu l'occasion d'intervenir lors de notre première session sur cette question délicate que pose l'interdépendance ou l'interrelation des travaux de notre Comité et des travaux d'autres conférences relatives au désarmement, et nous avons souligné que, pour notre part, nous estimions que, compte tenu de l'importance de son mandat, de la place qu'il tient dans le système général d'examen, de discussions, de négociations sur les questions de désarmement, notre Comité n'avait pas en toute circonstance à céder la place à d'autres réunions et à organiser ses travaux en fonction des dates de ces réunions, en subordonnant toujours sa décisions à celle d'autrui. Ceci ne signifie pas du tout, pour ma délégation, que nous ne devons pas tenir compte avec beaucoup de soin des besoins de toutes les délégations des problèmes d'organisation et de personnel que ces rencontres posent; de toute manière il faut aboutir à des solutions raisonnables. Je me demande donc, compte tenu de ce que je viens d'exposer, si en l'espèce nous devons véritablement envisager de terminer notre session à la fin de juillet alors que la Conférence d'examen du Traité de non-prolifération commence le 12 août. Je me demande si véritablement nous devons ménager un tel intervalle pour permettre que le rapport que nous adopterions à la fin de juillet puisse être édité et distribué le 12 août à la Conférence d'examen du Traité de non-prolifération. Il me semble que ce serait véritablement prêter une attention excessive à la requête présentée par le secrétariat de la Conférence d'examen. Il me semble que si nous terminions nos travaux à la fin de la première semaine d'août, c'est-à-dire le 8 août, nous aurions une session relativement courte déjà, puisqu'elle s'étendrait sur moins de deux mois. Nous nous réunissons si je ne me trompe, le 12 juin. Mais d'après la proposition que je viens d'entendre, nous aurions, en réalité, une session de six semaines. Est-ce que nous ne pourrions pas faire un effort et, pour tenir compte

(M. de la Gorce, France)

bien sûr des besoins des délégations qui participeront à la Conférence d'examen du TNP, terminer nos travaux avant cette conférence, et ceci est une décision que nous acceptons d'avance bien volontiers; mais poursuivons au moins les travaux du Comité jusqu'à la veille de la Conférence d'examen. Si nous adoptons notre rapport le 7 ou le 8 août, ce document peut être reproduit et distribué dans les jours qui suivent, c'est-à-dire tout à fait à temps pour qu'il soit examiné, et à loisir, par les délégations réunies à l'occasion de la Conférence d'examen du Traité de non-prolifération. Je me permets de soumettre à mes collègues ces quelques réflexions; la deuxième partie de la session est déjà tellement courte que l'amputer d'encore une semaine reviendrait véritablement à poser des problèmes sérieux en ce qui concerne le caractère substantiel de nos discussions pendant cette période d'été.

M. ISSRAELYAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) : Je partage pleinement les idées qui viennent d'être formulées par M. l'Ambassadeur de la France, et je pense que nous ne devrions pas réduire artificiellement la durée de la session d'été, particulièrement dans les circonstances, nous le dirons franchement, où nous n'avons pas à nous vanter de grands succès; toutefois, afin de préciser la position de la délégation soviétique, je voudrais avoir une réponse du secrétariat, sinon aujourd'hui, du moins à la prochaine séance. Le secrétariat éprouve-t-il des difficultés pour organiser le travail du Comité du désarmement pendant le mois d'août ? Le travail de notre Comité dépend-il pour des raisons techniques, d'autres conférences ou réunions ou pouvons-nous travailler indépendamment de toute conférence, y compris celle dont il a été question pendant la séance d'aujourd'hui ?

M. JAIPAL (Secrétaire du Comité du désarmement et représentant personnel du Secrétaire général) (traduit de l'anglais) : On me dit que notre Comité peut fonctionner d'une façon entièrement indépendante et que le Service des conférences a pris des dispositions appropriées. En fait, il n'y aura aucune difficulté et j'aimerais en outre préciser qu'il n'est pas nécessaire que le rapport du Comité soit mis à la disposition de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération avant qu'elle ne se réunisse le 11 août. Les exemplaires des rapports pourraient être fournis pendant la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération.

M. GARCIA ROBLES (Mexique) (traduit de l'espagnol) : Monsieur le Président, ma délégation ne voit aucun intérêt à s'efforcer de fixer dès maintenant la date de clôture de la session d'été. Nous estimons en effet qu'il serait prématuré de le faire. Si je me suis permis, il y a quelques instants, de poser une question à ce sujet, c'est parce que je pensais que si nous interprétions la demande du Secrétaire général par intérim dans le sens que le rapport devrait être présenté avant la Conférence ou au plus tard au début de celle-ci, cela signifierait, comme vous l'avez fort bien indiqué, que nous devrions terminer notre session d'été à la fin de juillet. A cet égard, j'estime qu'il serait tout à fait anormal de fixer une telle date pour la fin de nos travaux. Il est de tradition, à la CCD, de poursuivre les travaux jusqu'à la fin du mois d'août et l'année passée, si je me rappelle bien, nous avons même siégé jusqu'à la mi-août.

Ma délégation partage entièrement l'opinion exprimée par le distingué représentant de la France, M. de la Gorce, et depuis la dernière fois que cette question a été examinée, nous n'avons cessé de maintenir une position analogue à celle qu'a exposée il y a peu d'instants, comme je l'ai dit, le distingué représentant de la France, à savoir que les réunions de notre Comité, qui, en tout état de cause, constitue le principal organe multilatéral de négociations sur le désarmement, sinon le seul, sont entièrement indépendantes de celles des autres conférences. Cela ne veut pas dire que ma délégation, compte tenu de la situation d'un grand nombre de délégations qui ne possèdent pas le don d'ubiquité, n'est pas disposée à accepter une solution qui pourrait concilier les intérêts de notre Comité et ceux des autres conférences, mais je crois, Monsieur le Président, qu'il serait quelque peu prématuré de le faire à l'heure actuelle. Nous ne savons pas quelle sera la situation en juin, en juillet et en août. Ma délégation conserve l'espoir que nous pourrions créer un cinquième groupe de travail qui s'occupera de l'interdiction totale des essais d'armes nucléaires.

Pour conclure, je propose que la réponse qui sera donnée à M. Corradini indique en substance que le Comité du désarmement consent à communiquer le nombre d'exemplaires nécessaires, mais qu'il ne peut en aucune façon préjuger la date à laquelle le Comité du désarmement pourra les envoyer étant donné que la date de clôture de la session d'été n'est pas encore fixée, et ne sera pas fixée avant ladite session.

M. JAIPAL (Secrétaire du Comité du désarmement et représentant personnel du Secrétaire général) (traduit de l'anglais) : Peut-être pourrions nous être autorisés simplement à faire savoir au Secrétaire général provisoire de la deuxième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération que, dès que le rapport de ce Comité aura été adopté, nous en mettrons des exemplaires supplémentaires à la disposition de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération.

Le PRESIDENT (Cuba) (traduit de l'espagnol) : S'il n'y a pas d'objections, la présidence considérera que la réponse que l'on peut donner au Secrétaire provisoire de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération est celle proposée actuellement par le secrétariat et par M. Garcia Robles; à savoir que nous sommes en mesure de communiquer les documents nécessaires pour les travaux de la Conférence, mais sans indiquer de date, étant donné qu'il nous est impossible de fixer la date de clôture à l'heure actuelle.

Il en est ainsi décidé.

La prochaine séance plénière du Comité du désarmement se tiendra le jeudi 17 avril, à 10 h 30.

La séance est levée à 11 h 40.